



L'été 2020 à Cité Joie, un succès!
Défi relevé avec brio!

Page 6



La rentrée à Montagnac
Une rentrée sous la loupe réfléchiée avec soin!

Page 18



L'ÉCHO DU LAC

LAC-BEAUPORT
STONEHAM-ET-TEWKESBURY
LAC-DELAGE

Le Journal d'information | www.journal-local.ca



M EQUIPE
MARC
BONENFANT

UN CHOIX JUDICIEUX
418 912-8787

Venez voir nos inscriptions
à la page 2

ROYAL LEPAGE
Inter-Québec
ASSURANCE IMMOBILIERE

marcbonenfant.com



Stoneham-et-Tewkesbury
**L'été-2020,
une signature créative!**

Page 4



En août à Lac-Beauport
**La tournée Skate for fun
et le ciné-parc**

Page 3



Babillard Jeunesse
**Sous la plume
de Raphaëlle**

Page 5



Empire 47
**Un OBNL
en pleine action**

Page 23



Association des citoyens
et citoyennes de Tewkesbury (ACCT)
**La beauté de la vallée,
des abeilles scientifiques
et des œuvres pour le Renard**

Page 7

Postes Canada : N° PP4-18705-16



ANDRÉ DUSSAULT

POUR VOUS SERVIR AUX 4 COINS DE LA RÉGION!

andredussault.com

418 849-0555



URGENT • URGENT • URGENT

**NOUS SOMMES VRAIMENT
EN MANQUE D'INVENTAIRE !!!**

TOUT A ÉTÉ VENDU

ÉVALUATION MARCHANDE SANS ENGAGEMENT!



EQUIPE MARC BONENFANT

UN CHOIX JUDICIEUX

7^{ME} ÉQUIPE DE VENTE
2016-2017-2018-2019
de tout le réseau royal lepage inter-québec



ROYAL LEPAGE
Inter-Québec
AGENCE IMMOBILIÈRE



ROYAL LEPAGE PRIX DIAMANT ROUGE
2017-2018

ROYAL LEPAGE CHAIRMAN'S CLUB
2010 à 2018

ROYAL LEPAGE CLUB DES DIX
ÉQUIPE QUÉBEC

Nicholas Desharnais Courtier immobilier commercial	Frédérique Berthiaume Adjointe administrative	Sylvie Theriault Courtier immobilier Directrice des ventes	Marc Bonenfant Courtier immobilier	Mélanie Delisle Courtier immobilier administration	Claudia Lemelin-Marsan Courtier immobilier résidentiel adj. à la direction	Frédérique Lajoie Courtier immobilier résidentiel	Pierre-Martin Belleville Courtier immobilier résidentiel
---	--	---	---------------------------------------	---	---	--	---

**3 BUREAUX POUR MIEUX VOUS SERVIR :
STONEHAM, STE-FOY ET LIMOILOU**

418 912-8787 | 418 653-0488
MARBONENFANT.COM

ÉVALUATION GRATUITE DE VOTRE PROPRIÉTÉ

Lac-Beauport



NOUVEAU

450, chemin du Tour-du-Lac
1 199 000\$



VENDU

Stoneham-et-Tewkesbury

18, ch. Raymond-Lortie



VENDU

Stoneham-et-Tewkesbury

19, ch. du Harfang-des-Neiges

Lac-Delage



NOUVEAU

104, avenue des Cimes
459 000\$

Lac-Beauport



68, chemin de l'Anse
675 000\$

Lac-Beauport



10, chemin des Glacis
969 000\$

Lac-Beauport



16, ch. de la Promenade
528 900\$ +tx

Stoneham-et-Tewkesbury



20, chemin McKee
675 000\$

Stoneham-et-Tewkesbury



DUPLEX

24-24-A, ch. des Buses
659 000\$

100 000 \$

en bourses



Un coup de pouce pour que tu continues à te surpasser

**Inscris-toi du 26 août au 13 septembre 2020
au desjardins.com/caisse-charlesbourg**

 **Desjardins**
Caisse de Charlesbourg

Concours ouvert du 26 août au 13 septembre 2020, offert aux membres de la Caisse Desjardins de Charlesbourg, résidents du Québec. Plusieurs prix à gagner d'une valeur totale de 100 000 \$. Tirage le 7 octobre 2020. Certaines conditions s'appliquent. Le formulaire de participation et le règlement du concours sont disponibles au desjardins.com/caisse-charlesbourg.

En août à Lac-Beauport

La tournée *Skate for fun* et le ciné-parc

(CR) Oui, elles se sont faites rares les activités cet été, mais celles que le Service des loisirs de Lac-Beauport a mises à l'horaire en août ont véritablement été accrocheuses. Au menu, compétition de planche à roulettes et ciné-parc!

C'est sous un soleil de plomb que le 8 août, la tournée *Skate for fun* s'arrêtait au skate parc de Lac-Beauport. Il s'agissait d'une deuxième expérience que d'accueillir cette tournée en nos murs. Et si l'an dernier on s'y était déplacé un peu par curiosité, cette année on comptait une bonne quinzaine d'inscriptions et pas moins d'une soixantaine de spectateurs venus encourager les participants. Cet événement gratuit, organisé en collaboration avec la Maison des jeunes, se voulait d'abord et avant tout une compétition amicale de planche à roulettes, mais tout de même encadrée par des juges professionnels de Qc.SkateboardCamp. Une activité à refaire l'an prochain!

Ciné-parc et DJ

C'était une première cette soirée de ciné-parc dans la zone communautaire le 14 août dernier. Puisque les places étaient limitées et que la priorité allait aux résidents avec preuve de résidence, les Lac-Beauportois sont nombreux à s'être présentés bien avant la projection du film familial *En avant*. En attendant que l'image envahisse l'écran



Crédit photo : Carole Roy

Dès 19 h, les gens commençaient à danser en attendant la projection prévue pour 20 h.

gérant, les gens ont pris plaisir à se déhancher sur les choix musicaux de DJ « NxT LvL ».

Du ciné-parc à Lac-Beauport, un gros WOW! Merci à la MRC de La Jacques-Cartier et au ministère de la Culture et des Communications pour leur contribution financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel. ■



Le conseiller municipal de Lac-Beauport Guy Gilbert et Isabelle Provencher, coordonnatrice aux programmes de loisirs.



Crédit photo : Courtoisie

Le conseiller Guy Gilbert en compagnie de Cédric Vigneault, Louis Grégoire et Raphaël Detienne de QcSkateboardCamp et à l'arrière, la dynamique Isabelle Provencher.

En septembre à Lac-Beauport Bibliothèque et Journées de la culture



(CR) Les Journées de la culture auront lieu les 25 et 26 septembre prochains à Lac-Beauport. Cap sur les activités!

Les festivités seront lancées par un 5 à 7 sur la terrasse du Club nautique le vendredi 25 septembre. Organisée par la Guilde artistique, cette entrée en matière sera l'occasion de faire de belles découvertes musicales et d'y rencontrer les artistes d'ici qui exposeront quelques-unes de leurs créations. Notez que le musicien en vous est aussi invité à partager sa musique lors de cette soirée d'ouverture des Journées de la culture.

La fête familiale du 26 septembre

Le samedi 26 septembre en après-midi, une fête familiale et une bibliothèque se dérouleront dans le parc de la Gentiane. Une roulotte du Défi Évasion y sera avec



La grande roulotte du Défi Évasion.

une histoire de légende à élucider, ainsi qu'un conte et un atelier de fabrication et de manipulation de marionnettes avec Brigitte Brideau, marionnettiste de la célèbre Ouimzie! Bien entendu, d'autres activités s'ajouteront à cette programmation!

La bibliothèque, quant à elle, comprendra des documents de la Bibliothèque l'Écrin dont certains presque neufs. Ceux-ci seront vendus au poids à 3 \$ le kilo. Des romans, des documentaires, des livres pour enfants, des CD et des bandes dessinées seront en vente à un prix dérisoire. Prévoyez de l'argent comptant pour vos achats.

Le port du masque sera obligatoire pour les adultes pour les activités à l'intérieur et l'accès aux toilettes, et les mesures d'hygiène et de distanciation seront en vigueur à l'extérieur.

Suivez la page Facebook de la Municipalité de Lac-Beauport pour plus de détails. ■



Petits et grands voudront participer à l'atelier de fabrication et de manipulation de marionnettes.

LE MANOIR DU LAC DELAGE

Grande relance!
NOUVEL HORAIRE ESTIVAL
 Mercredi et jeudi 11 h à 19 h
 Samedi et dimanche 9 h à 17 h

AVOIR LE CŒUR SUR LA MAIN
 Manucure express, pose de vernis UV
 30 minutes
30\$ plus taxes

AVOIR DU FRONT TOUT LE TOUR DE LA TÊTE
 Soin visage
 60 minutes
69\$ plus taxes

S'EN DONNER À CŒUR JOIE
 Massage traditionnel
 60 minutes
85\$ plus taxes

SI LE CŒUR VOUS EN DIT
RABAIS de 15%
 Sur les produits à prix régulier
 (à l'exception des coffrets)

Sur réservation : 418 848-0691 | spa@lacdelage.com

Sujet à changements

Stoneham-et-Tewkesbury

L'été 2020, une signature créative!

CAROLE ROY

caroleroth@journal-local.ca

S'il est une chose que l'on a dû faire depuis mars dernier, c'est bien de revoir nos manières de faire. Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Stoneham-et-Tewkesbury l'a compris. Vive la créativité!

Avant toute chose, parlons de ce qui s'en vient pour clôturer la saison estivale. Le 17 septembre prochain, jeudi, jour de marché public, Pascale Picard sera en concert au parc des Fondateurs. Elle sera accompagnée de Marie-Pierre Bellefeuille au piano et de Marie-Pier Gagné au violoncelle. Tous les détails de la programmation sont disponibles sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité. Rappelons que le gouvernement autorise des

rassemblements extérieurs de 250 personnes. N'oubliez pas de porter le masque et de garder vos distances.

Un super été pour des superhéros

C'est avec un brin de nostalgie et le sens du devoir accompli que les animateurs du camp d'été ont dit au revoir aux quelque 250 mini superhéros et superhéroïnes dont ils ont eu la charge depuis la fin juin. C'est avec soulagement que le camp 2020 ferme ses portes sans aucun cas de COVID déclaré.

Les coordonnateurs ont dû faire preuve d'une grande adaptabilité face aux consignes sanitaires sans cesse en évolution et gérer le double d'employés qu'à l'habitude, soit une cinquantaine d'animateurs. L'équipe d'animation a fait preuve de créativité pour divertir les jeunes sans

jamais quitter le cœur villageois de Stoneham. Parmi les activités marquantes : une séance de combat médiéval, des cours de percussion, la visite d'un mini zoo, des baignades à la rivière, des déjeuners en forêt et une Halloween au camp!

Festival de cinéma plein air

C'est avec la projection de *La reine des neiges* que l'on a clôturé le festival le 15 août au plus grand plaisir de la centaine de spectateurs. Cette formule de cinéma ambulante a vraiment fait mouche auprès des citoyens. Quoi de mieux que de profiter d'un film divertissant, sous un ciel étoilé, entouré des montagnes qui font la beauté de la municipalité? Ce festival a été rendu possible grâce à la contribution financière de la MRC de La Jacques-Cartier. ■



Pascale Picard en compagnie de Marie-Pierre Bellefeuille au piano et de Marie-Pier Gagné au violoncelle.



Parmi les activités au camp d'été, des cours de percussion.



Après sept séances réparties sur six sites différents de la municipalité, le Service des loisirs a clôturé le festival de cinéma plein air sur le site du presbytère de Stoneham.

Crédit photo : Courtoisie

VISION SANTÉ

Clinique d'optométrie

ET C'EST REPARTI!
ASSUREZ-VOUS D'AVOIR
UNE BONNE VISION
Passez nous voir!



examen de la vue • vision sportive • santé oculaire • forfait étudiants
lunettes et lentilles cornéennes • urgence • grande variété de lunette solaires

Prenez rendez-vous dès maintenant!



418 825-0044
caroleroth@cliniquevision.ca
www.cliniquevision.ca
1025, boulevard du Lac
Lac-Beauport



DÉNEIGEMENT À LAC-BEAUPOURT

Résidentiel et commercial

SERVICES OFFERTS :

- Déneigement de stationnement
- Service de sablage
- Déneigement des allées piétonnières et des toitures



418 849-1380 | **f**
entretiensdulac.ca

La satisfaction de notre clientèle, notre priorité!

Babillard Jeunesse

Sous la plume de Raphaëlle

RAPHAËLLE TREMBLAY

Collaboration spéciale

Une nouvelle chronique fait son entrée avec la rentrée! Laissons à M. Marc-André le soin de nous présenter la jeune Raphaëlle Tremblay et ensuite, vous aussi, laissez-vous charmer par sa plume.

Âgée de 11 ans, Raphaëlle Tremblay est passionnée de lecture et d'écriture. Elle fréquente l'école Montagnac (bâtiment de la Montagne) en 6^e année. Dès son arrivée dans ma classe l'an passé, j'ai senti à quel point elle aimait s'investir dans des projets stimulants qui ont un impact sur les gens qui l'entourent. Malgré son jeune âge, elle planche déjà sur des projets littéraires personnels impressionnants. Ce partenariat avec L'Écho ajoutera inévitablement une corde de plus à son arc. Par des capsules sur l'univers de la lecture, des critiques concernant des nouveautés jeunesse ainsi que la présentation de coups de cœur littéraires... elle saura rejoindre même les plus sceptiques. Pour ma part, je deviendrai un lecteur assidu de sa chronique mensuelle. Bon succès, ma préférée, et sache que les rêves se construisent un pas à la fois... tu es vraiment sur la bonne voie!

Les bienfaits de la lecture

Ce n'est pas tout le monde qui aime lire, mais moi, j'ADORE cela. Pour ma première chronique, je tenais à vous parler des bienfaits de la lecture... car oui, il y en a et pas mal à part de cela. Pourquoi ne pas vous en partager quelques-uns et ainsi vous convaincre de vous initier à lecture ou même vous donner encore plus envie de vous plonger dans un nouveau roman. Alors, c'est parti mon kiki!!!

- **La lecture permet de « booster » le cerveau.** Oui, oui, cette activité permet aux connexions neuronales de fonctionner plus efficacement, en plus de faire travailler la mémoire et garder l'esprit plus clair. C'est cool, non?!
- **Lire permet de réduire les stress.** Ben oui, parce que, quand on lit, notre tête est pas

mal obligée de se concentrer sur les mots et les phrases du bouquin. Ce qui fait que nous pouvons oublier la source de stress pour quelques minutes, voire quelques heures. De plus, les tensions qui se sont présentées dans notre petit cœur ou dans nos muscles s'en vont lentement. Bref, peu importe votre livre, si vous vous laissez emporter par l'histoire, vous pouvez fuir votre stress pour un petit moment.

- **Lire améliore le sommeil.** Si, comme moi, vous avez souvent de la difficulté à faire dodo, la lecture peut vous y aider. Lire avant de s'endormir calme votre esprit et aide à l'endormissement. Par contre, on parle ici de lire des livres PAPIER, pas électroniques. En effet, les appareils électroniques excitent le cerveau plutôt que de l'apaiser. Ceci fera alors l'effet contraire, vous allez sûrement vous endormir beaucoup plus lentement.
- **La lecture améliore nos connaissances.** C'est sûr, puisque lorsque l'on prend le temps de lire, notre cerveau se remplit de nouvelles infos qui pourront, un jour, nous être utiles. Plus on sait des choses, plus on est prêts à un nouveau défi. Perso, je trouve ça vraiment cool, parce que ça peut nous donner une longueur d'avance sur nos camarades de classe.
- **La lecture permet d'avoir une meilleure plume.** Lire des livres bien écrits va influencer NOTRE manière d'écrire, souvent pour le mieux. De plus, plus on lit de livres, plus on enrichit notre vocabulaire, donc nos écrits sont plus poussés. C'est un peu comme les musiciens qui s'inspirent d'autres musiciens ou de peintres qui se fient à ceux ayant plus de succès. On s'inspire des livres que l'on aime pour écrire.

Sources : <https://dev-perso.com/9-bienfaits-de-la-lecture/>

https://www.terrafemina.com/article/les-7-bienfaits-insoupconnes-de-la-lecture-sur-la-sante_a310548/1 ■



Marc-André Perron et Raphaëlle Tremblay

Crédit photo : Courtoisie




Commercial - Résidentiel
RBQ : 5756-0948-01

Terrassement architectural



Entrepreneur général spécialisé en terrassement

Aménagement paysager
Terrasses • Marches • Trottoirs
Murets • Entrées • Bassins

Clé en main
Pavés • Dalles • Pierres naturelles
Pelouse • Arbres • Plantes

Terrassement architectural A&E
418 571-6535
terrassement@ccpcable.com
t-architectural-ae.quebec









les nouveautés de la

rentrée

dès le

21 septembre

Votre TV locale



Chaque automne, on vous dévoile nos nouvelles émissions proposées et réalisées par des citoyens de la Couronne nord de Québec!



MANGE LOCAL
Y'A PAS JUSTE DES PATATES!



LE CODE leaf DES FILLES






86% DES LECTRICES ET LECTEURS
L'APPRECIENT
Merci!
JOURNAL.CA INC.

 1405, av. Saint-Jean-Baptiste,
 bureau 104
 Québec (Québec) G2E 5K2
 Tél. : 418 780-0999
 Télécopieur : 418 780-0800
 info@journal-local.ca
 www.journal-local.ca

DIRECTION

 Éditeur-directeur général :
Pierre Cassivi
RÉDACTION

 Journaliste : **Carole Roy**
 caroleroy@journal-local.ca
 Réviseur/Correcteur : **Traduction M**

Collaborateurs :

Jean-Étienne Poirier, Raphaëlle Tremblay et Yvon Giroux

 Photographes : **Sébastien Dion, Gilles Fréchette, Frédéric Lavoie**
PUBLICITÉ
Ghislain Gaudreau
 Développement des affaires,
 responsable secteurs
 gouvernementaux et
 éducationnels
 Cell. : 418 998-0970
 ventes@journal-local.ca

Mireille Robitaille

 Développement des affaires :
 mrobitaille@journal-local.ca
 Cell. : 581 985-5087

Sylvie Charest

 Développement des affaires
 Cell. : 418 254-4367
 scharest@journal-local.ca

Ginette Demers

 Développement des affaires
 Cell. : 418 871-1274
 gdemers@journal-local.ca

Alain Lepage

 Développement des affaires
 Cell. : 581 986-4530
 alepage@journal-local.ca

ÉVÈNEMENTS
David Cassivi
 Coordonnateur aux événements

ADMINISTRATION
Suzie Lemay
IMPRESSION
Québecor Média

 Dépôt légal :
 Bibliothèque nationale du
 Québec
 Convention de la Poste-
 publications
 Postes Canada : N° 41870516

WEBMESTRE
**Résultats Communication
 Marketing**
PRODUCTION
Viva Design,
 production@journal-local.ca

PROCHAINE PARUTION :
 OCTOBRE 2020
DATE DE TOMBÉE :
 30 septembre 2020

L'été 2020 à Cité Joie, un succès! Défi relevé avec brio!

(CR) Retour en arrière... Au printemps dernier, le gouvernement du Québec annonçait par voie de communiqué qu'aucun camp de vacances n'ouvrirait cet été, à l'exception des camps spécialisés pour les personnes handicapées avec hébergement. Défi relevé par Cité Joie!

Lorsque la nouvelle est tombée en mai dernier, la décision a rapidement été prise par la direction de Cité Joie de maintenir les services offerts pour la période estivale.

L'équipe a travaillé en étroite collaboration avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale afin de permettre l'ouverture des services du camp de vacances, tout en respectant les recommandations de la Direction de la santé publique. Étant bien consciente de toutes les difficultés encourues par sa clientèle dans ce contexte de pandémie, la direction s'est engagée à tout mettre en œuvre pour pouvoir offrir du répit aux familles durement touchées.

Cité Joie est le seul camp de vacances spécialisé de l'est de la province à avoir été en opération durant l'été 2020. On y a reçu entre 35 et 40 personnes par semaine comparativement à 120 en période normale; c'est tout de même plus de 300 familles qui ont pu bénéficier d'une période de répit. Toute l'équipe a travaillé très

fort afin d'offrir un camp sécuritaire réunissant des activités super chouettes et des journées remplies de folies.

Cité Joie a aussi initié une nouvelle offre de service répit : un camp de jour spécialisé opéré par une équipe expérimentée. Une formule grandement appréciée par les familles!

La tenue du camp de vacances de Cité Joie 2020 a été rendue possible grâce au

soutien de nombreux partenaires qui ont permis d'opérer en toute sécurité, dont le Club Rotary Québec-Est, les Amis de la Fondation Cité Joie, la Fondation Cité Joie et Opération Enfant Soleil. L'organisme profite de cette tribune pour leur témoigner sa reconnaissance. « Sans votre soutien, il aurait été difficile de demeurer ouvert en cette période bien particulière. De la part de toute l'équipe, nous vous disons MERCI! » ■



Un gros merci à Opération Enfant Soleil qui a contribué à faire de cet été un moment extraordinaire pour de nombreux enfants.

Crédit photo : Cité Joie

L'horaire d'automne de la MDJ

Le Cabanon, le lieu de rencontre de nos jeunes



Crédit photo : Courtoisie

De jeunes utilisateurs de la MDJ.

(CR) À la Maison des jeunes de Lac-Beauport, l'horaire d'automne est de retour. Règles sanitaires à respecter, certes, mais comme toujours, plaisir assuré.

La MDJ a repris son horaire d'automne le 25 août dernier en étant ouverte du mardi au vendredi de 17 h à 21 h. Au plus grand plaisir des participants, les soupers communautaires sont de retour un mercredi sur deux, ainsi que les jeudis dans le gymnase de l'école Montagnac dès le 8 octobre. Au programme de cette soirée, le soccer-bulles! N'oublions pas qu'en fréquentant la MDJ, on respecte aussi les consignes sanitaires en vigueur, dont le port du masque pour les activités intérieures. Nul besoin de s'inscrire via Doodle, premier arrivé, premier servi. Un coup de fil avant de passer pour s'assurer qu'il reste de la place. ■

ACHAT DE PUBLICITÉ : ventes@journal-local.ca

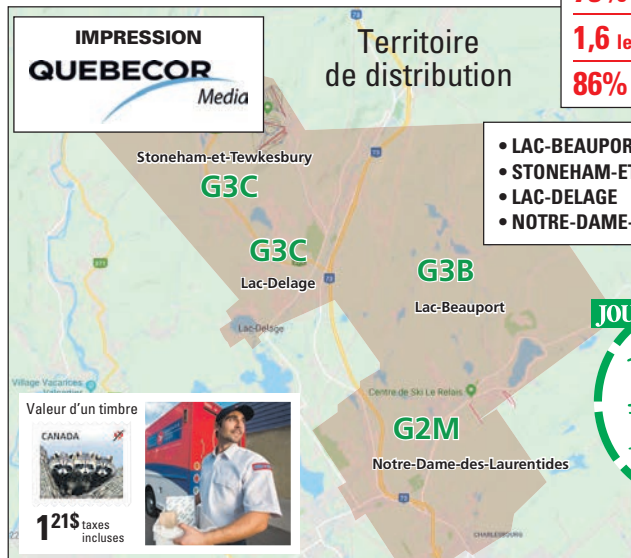
 TIRAGE :
11 000 exemplaires

 DISTRIBUTION
 RÉSIDENTIELLE

10 363 exemplaires

 DISTRIBUTION
 COMMERCIALE

374 exemplaires

 PRÉSENTOIRS
263 exemplaires

73% de lecteurs assidus
1,6 lecteur par foyer
86% l'apprécient

- LAC-BEAUPORT
- STONEHAM-ET-TEWKESBURY
- LAC-DELAGE
- NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

PROFIL DU LECTEUR

 Sexe : Femmes 55 %
 Hommes 45 %

Âge moyen : 49 ans

 Revenu moyen : Revenu familial
 annuel brut de
 60 500 \$

 Scolarité : Diplôme d'études
 collégiales et
 universitaires

 Étude réalisée par Léger Marketing sur
 un échantillon de 458 répondants portant
 sur l'Écho du Lac et qui comporte une
 marge d'erreur de +/- 4,58 %, et ce, dans un
 intervalle de confiance de 95 %.

 source **Léger** www.legermarketing.com

Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury (ACCT) La beauté de la vallée, des abeilles scientifiques et des œuvres pour le Renard

(CR) Au fil des dernières semaines, plusieurs actions ont été posées par l'ACCT. Actualisons le tout.

L'avenir de nos paysages

À la suite de la consultation publique découlant de l'étude de caractérisation des paysages de la vallée de Tewkesbury, l'ACCT a entrepris deux actions. Elle a d'abord achevé un travail conjoint avec la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury afin de moderniser le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). L'ACCT collabore désormais avec des stagiaires du Centre de formation en environnement de l'université de Sherbrooke. Depuis le début mai, une équipe de quatre étudiants à la maîtrise soutient l'association afin de circonscrire les options de conservation des grandes terres dans le contexte spécifique de notre vallée. Ce travail s'ouvrira sur d'importantes discussions collectives à venir.

Jardin collectif biologique de Tewkesbury

Cet été, le Jardin participait à l'étude «Abeilles citoyennes». Ce projet, dirigé par une équipe de l'Université Laval, fait appel au public pour collecter des données sur la distribution, la diversité et l'abondance des espèces pollinisatrices sauvages (abeilles et syrphes) dans les principales régions agricoles du Québec. En y participant, le Jardin aide l'équipe scientifique à recueillir de précieuses informations, à évaluer comment les communautés d'abeilles sont influencées par le paysage qui les entoure et à formuler des recommandations adaptées. Préserver la biodiversité et l'abondance des insectes pollinisateurs s'avère essentiel pour assurer les services écologiques que ces petits êtres rendent à l'agriculture.



De nouvelles résidentes et jardinières à Tewkesbury.

Le Renard au Tambour

Trois œuvres sont actuellement en processus de création, toutes inspirées du spectacle de fiction historique présenté l'automne dernier et qui retraçait, à travers le vécu d'une famille et sa musique, plusieurs siècles de l'histoire de la vallée. Ces œuvres s'articuleront également autour de ce renard immortel qui aurait le pouvoir de raconter aux Hommes l'histoire de leurs ancêtres.

Un album de musiques traditionnelles, dirigé par Jean-Sébastien Gagnier, sera mis en vente à l'automne. On y retrouvera de nouveaux arrangements musicaux, de nouvelles voix et instruments, ainsi que «L'air de Tewkesbury», créée par Andrée Lévesque Sioui, artiste de Wendake.

Une baladodiffusion, écrite par Arielle De Garie, artiste de Tewkesbury, sera offerte gratuitement. C'est d'ailleurs elle qui assure

la coordination de l'ensemble des projets artistiques actuels. Pour ce balado, les auditeurs se retrouveront en 1964... un animateur et des comédiens livreront la légende en suivant l'essence d'un radio-théâtre, comme ça se faisait à l'époque.

Pour couronner le tout, un *making of* des deux créations précédentes, présenté sous la forme d'un court métrage qui exprimera le point de vue du renard par le biais d'une caméra libre, contemplative. Cette création est réalisée par Elias Djemil-Matassov.

Ces projets voient le jour grâce au soutien financier de la MRC de la Jacques-Cartier et du gouvernement du Québec, ainsi qu'avec la collaboration de la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, du couple d'artistes Lucie Arseno et Yvon Leclerc de Tewkesbury, et du député de Chauveau, M. Sylvain Lévesque.

Le lancement de ces trois œuvres est prévu en novembre. Pour plus d'informations, visitez le www.acctewkesbury.com. ■



Lors de l'enregistrement de l'album à «La petite école du rang» de Tewkesbury.

Crédit photo : Elias Djemil-Matassov

5 bourses de
1000\$
pour des étudiants d'ici

LA **CCAP**
ENCOURAGE
VOS AMBITIONS!



Retour de
la bourse
Volet sportif 

Accessible
aux étudiants
de tous âges

Études postsecondaires
(professionnelles-
collégiales-universitaires)

Envoie ta candidature avant
le 9 octobre 2020

Pour tous les détails,
visite le www.ccapcable.com

CCAP CABLE.COM
TÉLÉVISION ♦ TÉLÉPHONIE ♦ INTERNET

418.849.7125
www.ccapcable.com | 

L'hiver approche !



À L'ACHAT DE QUATRE PNEUS NEUFS
**OBTENEZ GRATUITEMENT
UNE VÉRIFICATION D'ALIGNEMENT
AUX QUATRE ROUES.**

Concessionnaire de pneus Nokian



REPLACEMENT ET RÉPARATION DE PARE-BRISE



CENTRE TECHNIQUE GILCO
979, boul. du Lac, Lac-Beauport (QC) G3B 0W4
418 841-6391

Golf Stoneham



Fin de saison!

Devenez membre 2021
et jouez à partir du
31 août 2020

À partir de 1130 \$
taxes incluses par adulte

2 parcours de 18 trous
Beau paysage
Belle ambiance

Mesures sanitaires COVID-19
mises en place

Profitez-en!

Réservation : 418-848-2414
56, Première avenue
Stoneham (Québec) G3C 0K7
www.golfstoneham.com

citéjoie

**Location de salles et de pavillons
pour une bonne cause!**

Venez profiter d'un site unique, en pleine nature!

Vous avez envie de passer une journée ou une fin de semaine en famille ou entre amis, et vous cherchez un endroit paisible pour vous reconnecter avec la nature et avec vous-même?

Venez vous reposer en toute tranquillité dans l'un de nos pavillons d'hébergement avec formule repas disponible au besoin et activités de plein air saisonnières.

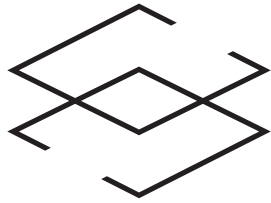
Cité Joie, c'est aussi l'endroit idéal pour tenir des activités de groupe : party de Noël, réunions d'affaires, activités de consolidation d'équipe, fêtes de famille, mariages.

Obtenez plus d'informations auprès de notre service à la clientèle :

418 849-7183 | info@citejoie.com

Tous les revenus générés sont entièrement destinés à l'accueil des personnes handicapées.





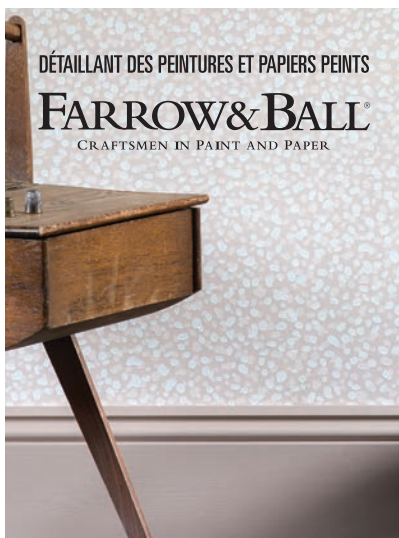
CÉRAMIQUE DÉCOR



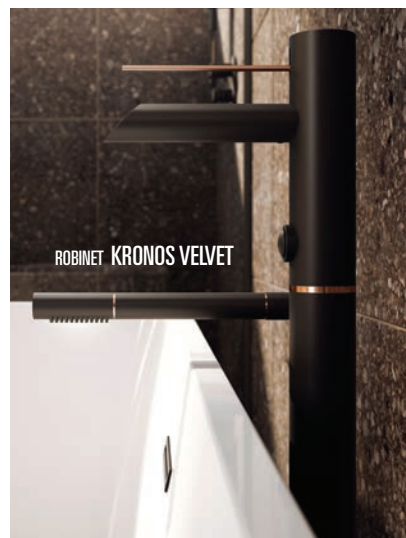
CÉRAMIQUE
MOSAÏQUE
ROBINETTERIE
SALLES D'EAU
PEINTURE
OBJETS

MEUBLE LAVABO TERRA

SÉRIE LE VENEZIANE



DÉTAILLANT DES PEINTURES ET PAPIERS PEINTS
FARROW & BALL
CRAFTSMEN IN PAINT AND PAPER



ROBINET KRONOS VELVET

www.ceramiquedecor.ca
info@ceramiquedecor.ca
4220, 3^e Avenue Ouest, Québec
T 418.627.0123

PORTES OUVERTES 2020

Dimanche, 27 septembre
9h à 16h

DÉCOUVRE TA VRAIE NATURE, DÉCOUVRE L'ÉCOLE DE TA VIE

C'est le temps de te définir, d'acquérir des connaissances, de t'ouvrir sur le monde, d'apprendre, de te fixer des objectifs, de repousser tes limites, de grandir.




MSS
Mont-Saint-Sacrement

200, boul. St-Sacrement
St-Gabriel-de-Valcartier
G0A 4S0

mss.qc.ca

Le Goût du territoire

La cueillette des champignons, beau prétexte pour prendre les bois!

JEAN-ÉTIENNE POIRIER

acériculteur chez Forêt Vive

Se lancer dans la cueillette de champignons sauvages, ça ne s'improvise pas. On entre dans un univers où s'impose une certaine rigueur, mais, également, où se révèle plein de petits plaisirs et d'expériences en forêt qui sont des moments de détente et de contemplation appréciables. Glisser dans le monde des champignons peut être une pause très inspirante, une expérience susceptible de nous apporter plus qu'un divertissement gastronomique. Certains vont jusqu'à dire que l'expérience peut être magique.



Maxime Labbé avec un petit bolet des épinettes trouvé à Tewkesbury.

L'univers des champignons est scindé en deux : les saprophytes et les mycorhiziens. Les premiers sont des décomposeurs, on les trouve sur de la matière organique en décomposition comme des troncs au sol. Le pleurote est un saprophyte typique bien présent dans notre région. Personnellement, j'apprécie beaucoup le pleurote étalé, avec ses arômes légers de vanille lorsqu'il est frais, et sa texture est très agréable lorsque cuit. Les seconds, les mycorhiziens, ou champignons symbiotiques vivent en relation avec les racines des arbres. Les mycorhiziens ont des fonctions fondamentales dans la nature, telle que la communication entre les végétaux (voir le lien en fin de chronique).

Trouver du mentorat

Ce n'est pas tout le monde qui a un ou une pro des champignons dans son cercle social. Par contre, il y a le *Cercle des mycologues amateurs de Québec* pour nous initier. Le groupe est fréquenté par des experts qui organisent des sorties autour de Québec. Il est aussi possible de participer à des rencontres d'identification avec des membres d'expérience. Autrement, si la pandémie fait en sorte que les rencontres ne sont pas tenues cet automne, il est quand même possible de débiter, à condition de s'assurer que, si l'on n'a pas de personne-ressource pour garantir l'identification, on ne mange pas les champignons. Et pourquoi ne pas commencer par faire de

la photo? C'est une très bonne façon de se faire l'œil et d'apprendre de manière méthodique à reconnaître les différentes espèces. Lorsque les activités reprendront, vous aurez déjà une expérience et vous aurez des questions pertinentes à poser.

Avoir une approche sécuritaire et fonctionnelle

Afin de recevoir des conseils pour débutants, j'ai contacté Maxime Labbé, étudiant en agronomie et cueilleur de champignons aguerris. Il a également travaillé chez *Violon et Champignons*, une entreprise offrant des ressources pour cultiver des champignons à la maison (voir le lien au bas de la chronique).

Primo, Maxime invite à se concentrer sur une sorte de champignon à la fois. L'idéal est d'avoir un récipient (pas de sac de plastique qui dégrade les champignons) pour l'espèce que l'on recherche en priorité, et un second pour mettre les trouvailles à identifier. Cette méthode évite de mélanger les champignons qui sont tantôt comestibles, tantôt potentiellement toxiques... Il faut également faire attention au lieu de cueillette. On ne mangerait pas de poisson capturé dans une mare polluée. C'est la même chose avec les champignons,



Pleurotes étalés.

on évite les bords de route ou les sites urbanisés.

Maxime recommande une application pour téléphone pour l'identification (voir le lien en bas), car les données mycologiques évoluent constamment, et les noms et certaines observations sont régulièrement révisés. Un guide papier est souvent dépassé quelque temps après son achat.

Bonne balade, je vous souhaite un doux mélange de chance et de prudence!

Quelques liens utiles et inspirants :

Le cercle des mycologues de Québec: mycologie-cmaq.org/cmaq/index.php

Application d'identification des champignons : play.google.com/store/apps/details?id=org.mycoquebec.lafonge2&hl=fr_CA

Ressources pour cultiver des champignons: violonetchampignon.com

La communication des plantes grâce aux mycorhizes: science-et-vie.com/questions-reponses/les-plantes-peuvent-elles-communiquer-entre-elles-45906. ■

l'ilot

REPÈRE GOURMAND

MAINTENANT
OUVERT!

RÉSERVATION OBLIGATOIRE:

418.463.8999

Nous sommes impatients
de vous voir!





VOTRE DESTINATION
GOURMANDE

Venez découvrir notre brunch
et nos nouveaux menus!

Tenez-vous informé de nos
événements et promotions
en vous abonnant à nos
réseaux sociaux!

Situé dans l'hôtel Entourage sur-le-Lac
99, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport (QC) G3B 0T1

f
@
@lilotresto



Besoin d'une consultation médicale?

N'attendez pas.

Si vous avez besoin de prendre un rendez-vous avec un professionnel de la santé et que vous ne présentez aucun symptôme d'allure grippale, de la gastroentérite ou de la COVID-19, communiquez avec :

- votre médecin;
- votre clinique médicale;
- votre groupe de médecine de famille;
- ou avec Info-Santé 811, si vous n'avez pas de médecin

pour obtenir une consultation par téléphone, ou encore en personne.

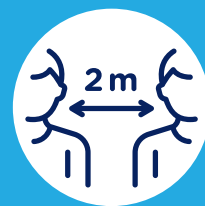
Le port du masque est obligatoire lors d'une consultation.



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Portez
un masque

On continue de bien se protéger.

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1 877 644-4545



ANDRÉ DUSSAULT



ROYAL LEPAGE
Inter-Québec
AGENCE IMMOBILIÈRE

Courtier résidentiel & commercial

Ginette Tremblay
Directrice Adjointe

David Fafard
Courtier immobilier
résidentiel & commercial

Noël Gingras
Courtier immobilier
résidentiel & commercial

Catherine Aubé
Courtier immobilier
résidentiel

POUR VOUS SERVIR AUX 4 COINS DE LA RÉGION!

andredussault.com 418 849-0555



NOS VENTES VONT BON TRAIN...RECHERCHONS PROPRIÉTÉS POUR VENDRE !



LAC-BEAUPORT. 291, chemin du TOUR DU LAC.



SILLERY. Rénovations extraordinaires, beaucoup d'inclus. Logement d'appoint ou bigénération. 985 000 \$



SAINT-JEAN, île d'Orléans. Magnifique propriété de 1845 restaurée en préservant son authenticité. 592 000 \$

ÉVALUATION MARCHANDE DE VOTRE PROPRIÉTÉ SANS ENGAGEMENT!



ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES. 4905-106, rue LIONEL-GROULX.



SAINTE-CATHERINE. 65, route de la JACQUES-CARTIER.



LAC-BEAUPORT. 30, Montée du BOIS-FRANC.



LAC-BEAUPORT. 20 rue de ZURICH.



ST-APOLLINAIRE. Terre prospère drainée avec rotation de culture de maïs et de soya. 1 150 000 \$



HAUT DE GAMME

LAC-BEAUPORT. Au cœur du quartier EXALT Maison aménagée sur 3 niveaux. **795 000 \$**



RÉCENTE

LAC-BEAUPORT. Superbe propriété 4 chambres. Piscine/spa. Garage double excavé. **960 000 \$**



UNIQUE

LAC-BEAUPORT. Résidence haut de gamme aux lignes modernes, élaborée avec minutie. **850 000 \$**



VUE SPECTACULAIRE

LAC-BEAUPORT. LIBRE IMMÉDIATEMENT Une maison de rêve avec garage double. **779 000 \$**



HAUT DE GAMME

LAC-BEAUPORT. CONSTRUCTION NEUVE conception architecturale unique. 3 cc. **731 000 \$ + tx**



PRÈS DU GOLF

LAC-BEAUPORT. Très grande maison 3 chambres + coin bureau. Garage double. **549 000 \$**

ÉVALUATION MARCHANDE DE VOTRE PROPRIÉTÉ SANS ENGAGEMENT!



RÉNOVÉ

LAC-BEAUPORT. Maison 4 chambres. Véranda fermée, garage double, piscine creusée. Desservie. **569 000 \$**



RÉNOVÉ

LAC-BEAUPORT. Domaine très intime. Maison 5 chambres, sous-sol avec cave à vin. **565 000 \$**



RÉNOVÉ

LAC-BEAUPORT. Très grand cottage 4 chambres. 2 Garages dont 1 excavé avec sortie ext. **525 000 \$**



UNIQUE

LAC-BEAUPORT. UNIQUE Maison pièces sur pièces à aires ouvertes avec bcp de cachet. **319 000 \$**



CACHET

LAC-BEAUPORT. Maison unique et rénovée dans le respect de son architecture. **379 000 \$**



INTIME

LAC-BEAUPORT. Maison lumineuse, 3 chambres. Plusieurs réno 2019. Piscine creusée. **379 000 \$**



VUE LAC ET MONTAGNE

LAC-BEAUPORT. Propriété unique, un mariage de styles contemporain et rustique, véranda (3 saisons). **397 000 \$**



NOUVEAU

LAC-BEAUPORT. Maison 3 chambres à l'étage. Très grand terrain plat avec cour intime et aménagé, piscine creusée et spa. Garage intégré. Desservi aqueduc/égouts. **475 000 \$**



AVEC REVENU

LAC-BEAUPORT. Absolument impeccable! Complètement rénovée, haut de gamme. **574 000 \$**



AVEC REVENU

LAC-BEAUPORT. Rareté DUPLEX 2 x 4½ rénovés, libres immédiatement. Possibilité de revenu. **274 000 \$**



TRÈS GRANDE

LAC-BEAUPORT. Grande maison avec plafonds 10 pi, aires ouvertes. Toiture neuve. **359 000 \$**



BORD DE L'EAU
LAC-BEAUPORT. Construction 2000, sous-sol entièrement aménagé avec logement d'appoint ou bi génération. Vue magnifique! avec garage double, piscine creusée et quai privé. **1 599 000 \$**



BORD DE L'EAU
ST-ANTOINE-DE-TILLY. DomaineSurLeFleuve.com Vue et accès au St-Laurent et Lac. **1 385 000 \$**



BORD DE L'EAU
STE-BRIGITTE-DE-LAVAL. Terrain de 78 000 pc avec 185 pieds linéaires en bordure de la rivière Montmorency. **95 000 \$**



BORD DE L'EAU
LAC-BEAUPORT. Immense résidence de luxe. 5 chambres, 6 s-bains, gym, cinéma maison, cave à vin. Piscine creusée, spa, fontaine et plage. Garage triple. **4 500 000 \$**

NOS VENTES VONT BON TRAIN...RECHERCHONS PROPRIÉTÉS POUR VENDRE !



BORD DE L'EAU
LAC ST-JOSEPH. DOMAINE en bordure du Lac St-Joseph avec 220 pieds de façade sur l'eau, immense terrain boisé de plus de 186000 pieds carrés! Magnifique manoir anglais avec foyers de pierre et poutres apparentes, 8 chambres, 3 salles de bain et une salle d'eau. Maison d'invités, garage double et remises. **2 200 000 \$**



FERME
LEJEUNE. Ferme prospère spécialisée en grande culture. Excellents rendements. **1 150 000 \$**



ANCESTRAL
SAINT-PIERRE. Île d'Orléans. Domaine d'exception sur un magnifique terrain de 12.2 hectares. Vue sur le fleuve. **1 995 000 \$**



NOUVEAU PRIX
LE MESNIL. À voir! CONDO avec bcp de rangement. Patio de 6X18, 2 stationnements. **199 000 \$**



BORD DE L'EAU
SAINT-AUBERT. Magnifique propriété directement sur le lac Trois-Saumons. Architecture unique et contemporaine avec vue époustouflante de toutes les pièces. 4 chambres, 3 salles de bains. 2 grands balcons. Garage indépendant aménagé sur 2 niveaux (chambre et sdb) et remise. Endroit de rêve! **690 000 \$**



À LOUER
ST-SACREMENT. LES ALLÉES DE BELLEVUE. Penthouse 2 chambres. Meublé et décoré. **1 800 \$ / Mois**



Courtier résidentiel & commercial

ANDRÉ DUSSAULT

Stoneham Tewkesbury

ROYAL LEPAGE
Inter-Québec
AGENCE IMMOBILIÈRE

andredussault.com 418 849-0555



VENDU

STONEHAM. 503, chemin du HIBOU.



BORD DE L'EAU

LAC DELAGE. Élegante propriété avec vue imprenable sur le lac de plusieurs pièces. 749 000 \$



VILLÉGIATURE

PONT-ROUGE. Superbe villa en rangée de 1200pc sur 2 niveaux. Accès à la piscine. 254 000 \$



NOUVEAU

STONEHAM. RÉCENTE Impeccable maison de 4 chambres à coucher + bureau et 2 salles de bains. Très grand patio, véranda et spa. Garage intégré. Rue cul-de-sac. 471 000 \$



VENDU

STONEHAM. 120, chemin du MARTIN-PÊCHEUR.



VILLÉGIATURE

LA MALBAIE. Vivez pleinement les 4 saisons de l'année avec les beautés de Charlevoix. 424 000 \$



BIGÉNÉRATION

VERMONT SUR LE LAC. Un petit coin de paradis à moins de 20 min de Québec. Spacieuse et lumineuse propriété offrant bcp possibilités. Accès au Lac Durand. 479 000 \$



ACCÈS AU LAC

FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC. Superbe et récente propriété avec accès à la plage privée. 3 chambres. 439 000 \$



VENDU

STONEHAM. 156, 1^{ère} AVENUE.

L'abc d'une rentrée scolaire sécuritaire

De l'attribution **d'un local par groupe-classe** au **lavage des mains**, en passant par des solutions pour assurer **l'enseignement de toutes les matières** et **un soutien accru** aux élèves, on a adopté des mesures pour une rentrée réussie et sécuritaire.

Consultez la foire aux questions

[Québec.ca/rentrée](https://quebec.ca/rentrée)



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster les limites de l'aire d'affectation mixte (M) dans le secteur du boulevard du Lac** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster les limites de l'aire d'affectation mixte (M) dans le secteur du boulevard du Lac** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 29 septembre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire. Le principal objectif du projet de règlement est de modifier les limites de l'aire d'affectation mixte (M) dans le secteur du boulevard du Lac afin d'inclure une partie de l'aire d'affectation résidentielle (R) en périphérie des chemins de la Montée du Bois-Franc et du Hameau.
3. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront principalement aux propriétaires des lots 1 821 287, 1 821 293, 1 821 302, 1 821 303 et 1 821 836.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020 049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Résumé du projet de règlement

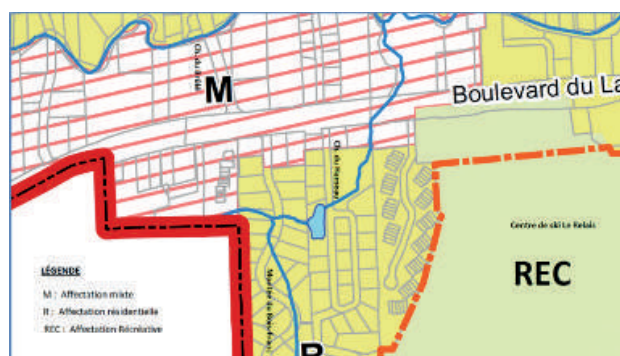
Comme mentionné dans le préambule, ce projet de modification du plan d'urbanisme vise à modifier les limites de l'aire d'affectation mixte (M) dans le secteur du boulevard du Lac afin d'inclure une partie de l'aire d'affectation résidentielle (R) en périphérie des chemins de la Montée du Bois-Franc et du Hameau.

Par cet ajustement réglementaire, cinq (5) lots passeront de l'affectation résidentielle (R) à l'affectation mixte (M). Les lots visés par ce règlement sont : 1 821 287, 1 821 293, 1 821 302, 1 821 303 et 1 821 836.

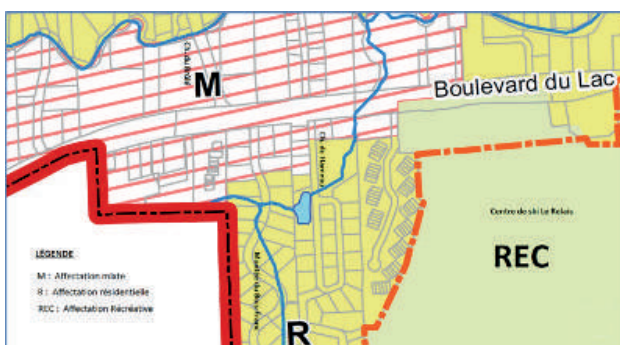
Il est important de souligner que l'affectation mixte (M) permet autant les usages résidentiels que commerciaux. Ainsi, les propriétaires des résidences dans ce secteur pourront donc continuer à profiter de celles-ci, même s'il sera possible de changer la destination du terrain pour un usage commercial.

Le règlement de zonage précisera les usages résidentiels et commerciaux autorisés dans ce secteur. Une modification au règlement de zonage sera réalisée en parallèle afin d'assurer une concordance.

Affectation actuelle



Affectation projetée



Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'ajuster les limites de la zone CM 102** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

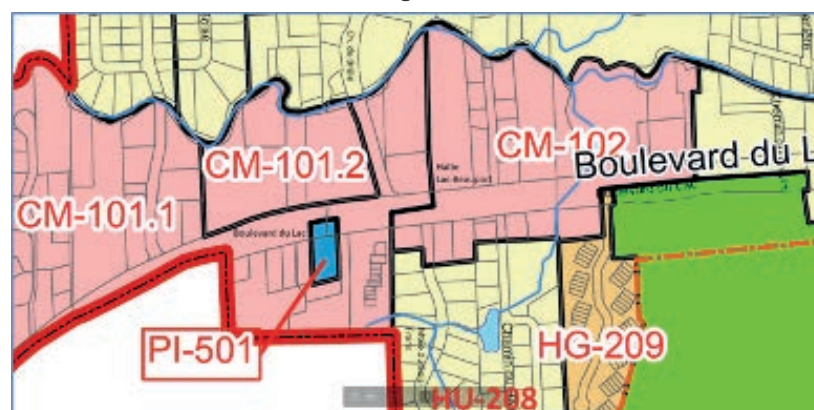
1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'ajuster les limites de la zone CM-102** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 29 septembre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires qui ne sont susceptibles d'approbation référendaire.

L'objet du règlement est de modifier les limites de la zone commerciale-mixte CM-102 dans le secteur du boulevard du Lac afin d'inclure une partie de la zone résidentielle unifamiliale HU-208 en périphérie des chemins de la Montée du Bois-Franc et du Hameau. Ce règlement constitue une concordance en lien avec une modification du plan d'urbanisme portant sur le même objet.

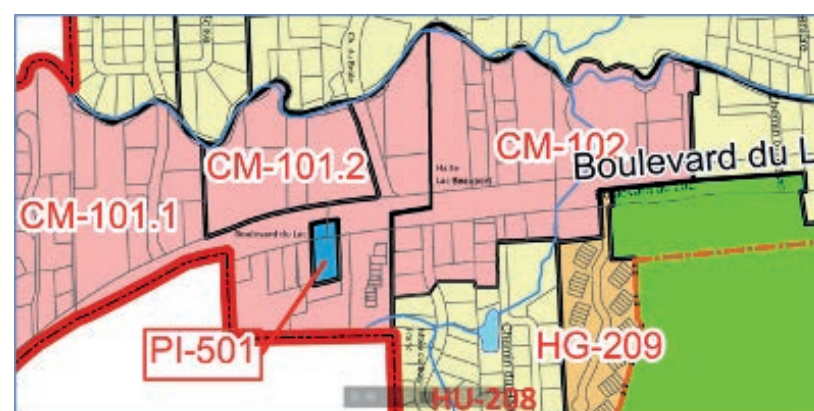
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront sur une partie de la zone résidentielle unifamiliale (HU-208), principalement aux propriétaires des lots 1 821 287, 1 821 293, 1 821 302, 1 821 303 et 1 821 836. Il est important de souligner que la zone CM-102 permet autant les usages résidentiels que commerciaux. Les propriétaires de résidences dans cette zone pourront donc continuer à profiter de celles-ci même s'il sera possible de changer la destination du terrain pour un usage commercial.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

ILLUSTRATION DE LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Zonage actuel



Zonage projeté



Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster la densité de certains usages résidentiels pour l'affectation résidentielle (R)** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster la densité de certains usages résidentiels pour l'affectation résidentielle (R)** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 29 septembre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour but d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire dont le principal objectif est de permettre une densité plus élevée que celle prévue initialement au plan d'urbanisme pour les projets résidentiels multifamiliaux (habitation ayant plus de six (6) logements).
3. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le secteur concerné par cette modification est l'aire d'affectation résidentielle (R) située sur le chemin du Tour-du-Lac, plus spécifiquement pour le terrain du Chalet des Skieurs du Mont St-Castin. Cette modification du plan d'urbanisme nécessitera un ajustement au règlement de zonage par le biais de la concordance.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Résumé du projet de règlement

La modification proposée consiste à apporter une précision sur la densité d'occupation pour les usages résidentiels multifamiliaux dans l'affectation résidentielle (R) sur le chemin du Tour-du-Lac (sud), plus spécifiquement pour le terrain du Chalet des Skieurs du Mont St Castin.

L'objectif est de permettre une densité plus élevée que celle prévue initialement au plan d'urbanisme pour les projets résidentiels multifamiliaux (habitation ayant plus de six (6) logements). Ainsi, la densité d'occupation pourra être plus élevée pour un projet d'habitation multifamiliale desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts, sans toutefois dépasser le maximum de 80 logements à l'hectare.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'ajuster les normes d'implantation pour l'usage habitation H 4 (multifamiliale) dans la zone commerciale mixte (CM-105.1)** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'ajuster les normes d'implantation pour l'usage habitation H-4 (multifamiliale) dans la zone commerciale mixte (CM 105.1)** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 29 septembre 2020** à compter de 19h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires qui sont susceptibles d'approbation référendaire. L'objet du règlement est de permettre une densité plus élevée que celle prévue initialement au règlement de zonage. Ainsi, des précisions seront apportées aux normes d'implantation du bâtiment résidentiel multifamilial du Chalet des Skieurs situé dans la zone commerciale mixte CM-105.1. En fonction de ces ajustements réglementaires, le bâtiment fera l'objet d'un agrandissement pour accueillir de nouveaux condominiums.
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront au secteur de la zone commerciale mixte CM-105.1, plus spécifiquement pour le lot PC-31087 correspondant au site des habitations du Chalet des Skieurs.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'autoriser les projets intégrés dans la zone HU-270** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'autoriser les projets intégrés dans la zone HU-270** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 30 septembre 2020** à compter de 19h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires susceptibles d'approbation référendaire. L'objet du règlement est de permettre les projets intégrés dans la zone HU-270, laquelle correspond au secteur situé à l'extrémité Est du chemin de l'Éclaircie. Des ajustements sont aussi apportés aux normes d'aménagement des projets intégrés, notamment sur le traitement des eaux usées et l'aménagement des allées d'accès.
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront aux propriétaires situés dans la zone HU-270.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le Collège O'Sullivan offre des formations en ligne pour les entreprises et les individus

(YG) Le Collège O'Sullivan offrira dès le mois de septembre des formations de perfectionnement en ligne (mode synchrone) pour les entreprises ou les individus. De courte durée, mais efficaces, elles seront dispensées par des experts. Une vingtaine de formations dans des volets tels que bureautique et comptabilité, communication et numérique.

« Disposant depuis 2004 d'un eCampus, le Collège possède l'expertise et les ressources techniques et pédagogiques nécessaires au bon fonctionnement de la formation en ligne. Pour concrétiser le transfert des cours qui étaient dispensés en classe traditionnelle », déclare M. Jean-Bertin Gingras, président-directeur général du Collège O'Sullivan.

Rappelons qu'au Collège O'Sullivan de Québec, la priorité demeure les étudiants. De plus, pour la présente session, certains programmes sont dispensés en classe à la demande du gouvernement. Cependant, certaines classes offrent un programme hybride permettant à quelques étudiants



Au Collège O'Sullivan, les formations sont offertes au coût de 275 \$ chacune.

de suivre leur formation en ligne et en direct en classe simultanément. Ainsi, certains étudiants situés à Montréal ou en Afrique, dont un au Cameroun, en attendant d'arriver au Canada, procèdent de cette façon. L'institution offre deux classes de ce type.

Le Collège O'Sullivan de Québec est un établissement reconnu dans le cadre de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance de la main-d'œuvre (Services Québec). Pour information : www.osullivan-quebec.qc.ca. ■



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de remplacer la définition de chemin privé** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de remplacer la définition de chemin privé** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 30 septembre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose une modification réglementaire qui n'est pas susceptible d'approbation référendaire. L'objet du règlement est de modifier la définition de chemin privé puisque la liste des chemins qui y est indiqué ne reflète plus la situation actuelle. Plusieurs de ces chemins ont été municipalisés (tenure publique) depuis l'entrée en vigueur du règlement en 2010.
La nouvelle définition s'attardera aux caractéristiques d'un chemin privé plutôt que de produire une liste exhaustive desdits chemins.
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront à l'ensemble du territoire. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 09-195-05 afin d'abroger l'article 65 relatif à l'utilisation d'un chemin public** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 09-195-05 afin d'abroger l'article 65 relatif à l'utilisation d'un chemin public** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 30 septembre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objectif d'adopter une modification réglementaire non susceptible d'approbation référendaire. La modification vise à abroger l'article 65 portant sur l'utilisation d'un chemin public puisque cette disposition est rendue obsolète depuis l'entrée en vigueur du règlement numéro 717 (Gestion des réseaux municipaux). De plus, plusieurs dispositions de l'article 65 ont été mises à jour et intégrées au règlement numéro 717.
3. Les zones concernées par cette modification :
Les dispositions de ce règlement s'appliqueront à l'ensemble des zones de la Municipalité.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020 049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'ajuster les limites et les normes d'implantation pour la zone F-413** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'ajuster les limites et les normes d'implantation pour la zone F-413** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 30 septembre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires qui sont susceptibles d'approbation référendaire. L'objet du projet de règlement est de mettre à jour les normes d'implantation associées aux bâtiments principaux et complémentaires pour les opérations de l'érablière Lac-Beauport située dans la zone F 413.
Les limites de la zone F-413 sont aussi agrandies afin de mieux représenter l'occupation réelle des opérations de l'érablière sur le terrain. Une zone résidentielle unifamiliale (HU-206.1) est aussi créée en bordure du chemin des Lacs.
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront principalement aux propriétaires de l'érablière Lac-Beauport située dans la zone F-413.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

ILLUSTRATION DES MODIFICATIONS AU PLAN DE ZONAGE

Zonage actuel



Zonage projeté





PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 09-196-06 afin d'ajuster les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 09-196-06 afin d'ajuster les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 30 septembre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose une modification réglementaire qui n'est pas susceptible d'approbation référendaire. Le règlement consiste à modifier les conditions préalables à l'obtention d'un permis de construction afin de retirer la possibilité d'obtenir un permis de construction pour un bâtiment principal, lorsque le terrain où est projeté ladite construction est adjacent à un chemin privé.
Par cette modification, seuls les projets de construction de bâtiments principaux sur des terrains adjacents à des chemins publics seront autorisés.
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront à l'ensemble des zones de la Municipalité.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'autoriser les chalets locatifs dans la zone F-404.3** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'autoriser les chalets locatifs dans la zone F-404.3** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 6 octobre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires susceptibles d'approbation référendaire. L'objet principal du règlement est d'autoriser les chalets locatifs (classe d'usage C-8) dans la zone F-404.3 (secteur du lac Bastien). Seuls quatre (4) chalets locatifs pourront être offerts en location à une clientèle touristique.
3. Les dispositions de ce règlement ne s'appliqueront qu'au propriétaire des terrains de l'ancienne pourvoirie du Daim situé dans la zone F-404.3.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'apporter des ajustements aux normes applicables aux relais rustiques** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'apporter des ajustements aux normes applicables aux relais rustiques** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 30 septembre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A 19-1).
2. Ce projet de règlement propose une modification réglementaire susceptible d'approbation référendaire. L'objet du règlement est d'augmenter la superficie maximale des relais rustiques. Cette superficie maximale passera de 20 m² à 24 m².
3. Les dispositions de ce règlement ne s'appliqueront qu'aux propriétaires des terrains localisés dans les zones forestières (F).
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le restaurant Tuscanos remet 1 500 \$ à Opération Enfant Soleil

(YG) La pandémie causée par la COVID-19 a changé bien des choses dans la vie de la population et pour l'économie québécoise. Mais ce qui ne change pas, c'est la générosité de personnes qui n'écoutent que leur cœur pour appuyer la cause des enfants malades. C'est le cas des restaurateurs Demetre Triantafyllou, propriétaire, et Ali Lariane, chef copropriétaire du restaurant Tuscanos. Malgré le fait que l'industrie de la restauration soit durement frappée par la pandémie, et ayant dû notamment fermer les portes du restaurant pendant plus de trois mois, ils ont décidé de contribuer pour une cinquième année à l'Opération Enfant Soleil.



Crédit photo : Courtoisie

Demetre Triantafyllou, propriétaire du restaurant Tuscanos, a contribué pour une cinquième année à l'Opération Enfant Soleil.

Ils se sont engagés à remettre 1 \$ à Opération Enfant Soleil pour chaque commande en ligne, et ce, du 24 avril au 30 juin dernier. Demetre Triantafyllou a remis un montant de 1 500 \$ après avoir arrondi la contribution des clients du restaurant de l'avenue Jules-Verne. L'organisme a amassé la somme de 17 066 729 \$, cette année.

La conseillère, Développement et projet chez Opération Enfant Soleil, Véronique Gagnon-Perreault, a exprimé les remerciements de l'organisme dans une lettre adressée à M. Triantafyllou, « Merci, M. Triantafyllou pour votre implication année après année. Votre geste fait de petits miracles dans la vie des enfants malades et leurs familles. Merci d'être là pour eux! », a notamment écrit M^{me} Gagnon-Perreault. ■



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster les limites de l'aire d'affectation récréo-forestière (RF) dans le secteur du lac Bastien** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster les limites de l'aire d'affectation récréo-forestière (RF) dans le secteur du lac Bastien** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 6 octobre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire dont le principal objectif est d'ajuster les limites de l'aire d'affectation récréo-forestière (RF) afin que celles-ci correspondent à l'occupation récréative du secteur du lac Bastien.
3. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le secteur concerné par cette modification est celui de la propriété du lac Bastien, plus particulièrement les lots 1 496 248, 1 496 253 et 1 496 254.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Résumé du projet de règlement

La modification proposée consiste à agrandir l'aire d'affectation récréo-forestière (RF) à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle (RU) voisine, afin d'inclure tous les chalets de l'ancienne pourvoirie.



Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de créer la zone forestière F 404.3** »

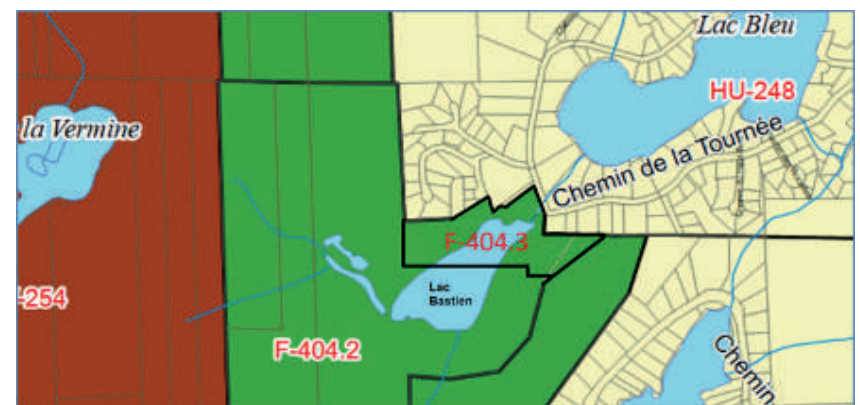
Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de créer la zone forestière F-404.3** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 6 octobre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire dont les objectifs sont :
 - de créer la zone F-404.3 à même une partie des zones F-404.2 et HU-248;
 - d'ajuster les limites de la zone forestière afin que celles-ci correspondent à l'occupation récréative du secteur du lac Bastien.

Il s'agit d'un règlement de concordance en lien avec une modification des affectations du plan d'urbanisme dans le même secteur.

3. Les zones concernées par cette modification sont :

La création de la zone F-404.3 entraînera notamment un empiètement de ladite zone sur une partie de la zone résidentielle HU-248 (lac Bleu). Cette portion de la zone HU 248 n'est pas occupée par des résidences.



4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

Richard Labrecque

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier

La rentrée à Montagnac Une rentrée sous la loupe réfléchiée avec soin!

(CR) C'était la rentrée scolaire le 27 août dernier et avec le contexte de la pandémie qui a demandé d'innover et de réfléchir à un accueil adapté, l'école primaire de Lac-Beauport s'est encore une fois surpassée. Gros plan sur cette rentrée.

C'est sous le thème des agents secrets que les élèves Montagn'Actifs furent accueillis dans les cours respectives des deux bâtiments. Tour à tour, ils ont pu découvrir leur nouvel enseignant en numérisant le code QR sur la carte

d'identification qu'on leur avait remise à leur arrivée au poste de commandement. Rappelons qu'ils avaient reçu une missive au cours de l'été concernant la mission qu'ils allaient entreprendre pour cette nouvelle année scolaire. Par la suite, les agents secrets ont vécu à plein un défi évasion virtuel... Quelle belle façon de rendre cette thématique vivante!

Voici en image cette rentrée unique à Montagnac! ■



Au bâtiment du Lac : Les enseignants de 5^e ont remis les cartes d'agent secret à d'anciens élèves.



Au bâtiment de la Montagne : distribution des cartes d'agent secret par Miss Josey, enseignante d'anglais intensif en 6^e année.



Au bâtiment de la Montagne, les élèves de la classe de M^{me} Marie-Ève avant de rentrer au quartier général.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'agrandir le territoire du programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la zone HU-203 et d'y apporter des ajustements normatifs ».

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'agrandir le territoire du programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la zone HU-203 et d'y apporter des ajustements normatifs** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 7 octobre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire. Ces ajustements consistent à :
 - Agrandir le territoire d'application du PPU à même une zone d'aménagement différé (ZAD) ;
 - Modifier le PPU afin de le mettre à jour et d'apporter des règles d'aménagement spécifiques à la phase II du projet de développement Exalt ;
 - Procéder aux ajustements nécessaires à la cartographie annexée au plan d'urbanisme.
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront aux secteurs suivants :
 - l'aire d'affectation zone d'aménagement différé (ZAD) située au nord-ouest du développement domiciliaire Exalt (P- 1 821 828, P- 5 364 434, P- 5 364 436, P 5 364 435, P- 5 364 437, P- 5 364 438) ;
 - une autre partie de l'aire d'affectation zone d'aménagement différé (ZAD) située au nord-ouest sera intégrée à l'aire résidentielle de faible densité (R). Les lots impliqués par cette modification sont : 3 359 800, P- 3 359 801 et 3 359 802 ;
 - l'aire d'affectation récréo-forestière (RF) localisée au nord-ouest du développement domiciliaire du Mont Écho (P- 4 818 200, 1 496 220, P 4 405 644).
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

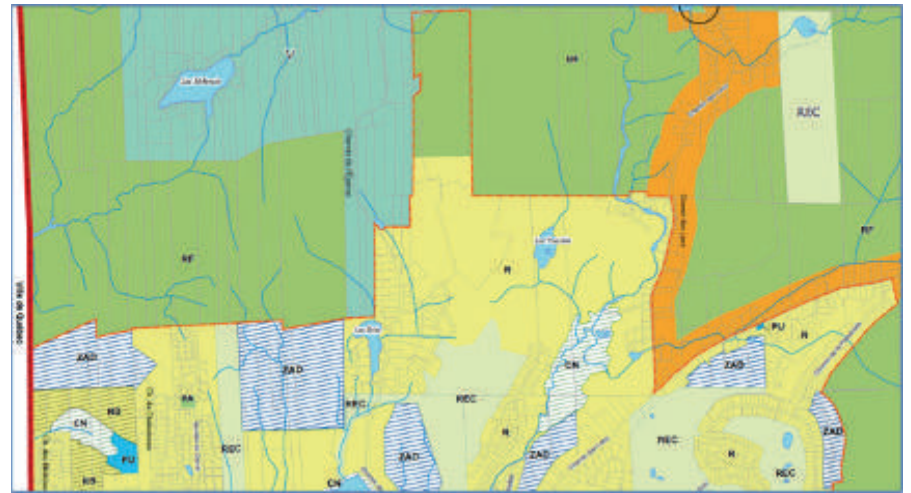
Résumé du projet de règlement

En prévision du développement de la phase II du projet domiciliaire Exalt, la Municipalité procède à des ajustements au plan d'urbanisme et à son Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la zone HU-203. Ces ajustements consistent à :

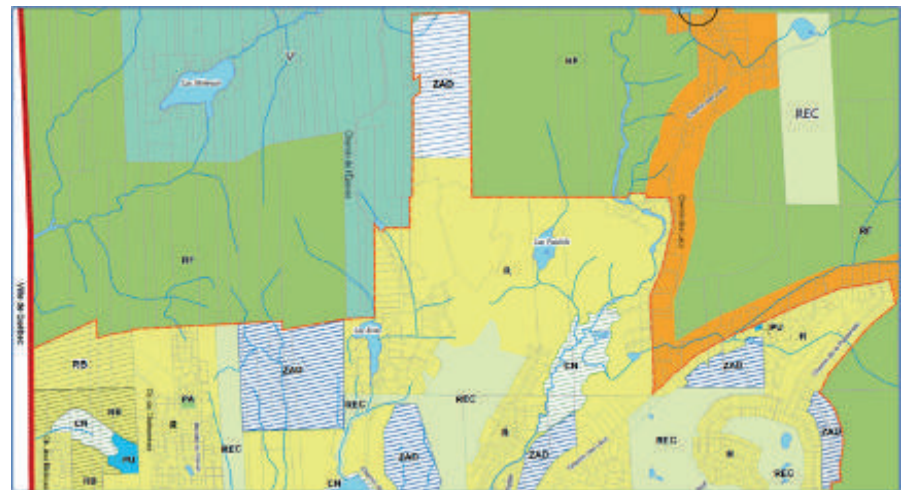
- Agrandir le territoire d'application du PPU à même une zone d'aménagement différé (ZAD). Cette ZAD sera intégrée à une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité (RB). En compensation, une autre ZAD sera créée ailleurs sur le territoire à même l'affectation forestière (à l'intérieur du périmètre d'urbanisation) ;
- Modifier le PPU afin de le mettre à jour et d'apporter des règles d'aménagement spécifiques à la phase II du projet de développement Exalt ;
- Procéder aux ajustements nécessaires à la cartographie annexée au plan d'urbanisme.

Cette modification au plan d'urbanisme nécessitera un ajustement au zonage et au lotissement par le biais de règlements de concordance.

Avant modifications



Après modifications



Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



Éric Comeau
1979-2020

**Cher *Éric*, tu avais la CCAP
tatouée sur le cœur!**

Nous tenons à offrir nos
condoléances à sa famille,
collègues et amis.

CCAP



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'ajuster les normes d'aménagement en lien avec la modification du PPU et le déplacement de la zone d'aménagement différé (ZAD-601)** »

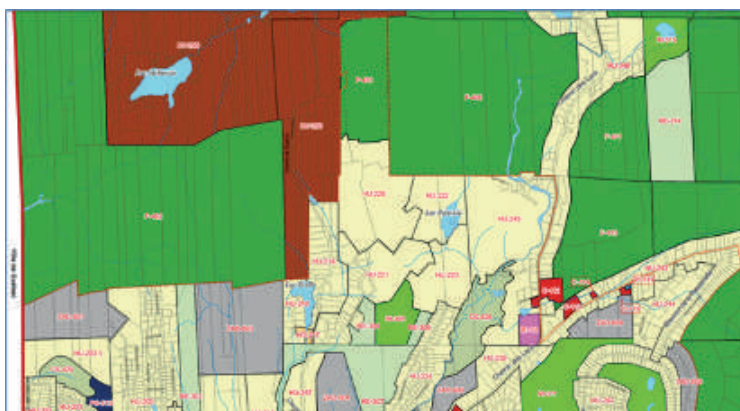
Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'ajuster les normes d'aménagement en lien avec la modification du PPU et le déplacement de la zone d'aménagement différé (ZAD-601)** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 7 octobre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire. En prévision du développement de la phase II du projet domiciliaire Exalt, la zone d'aménagement différé ZAD 601 située au nord-ouest de la zone HU-203.1, doit être relocalisée afin de faire place à un agrandissement de cette dernière. La zone d'aménagement différé (ZAD-601) sera relocalisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation au nord-ouest du développement du Mont-Écho et prendra la place de la zone forestière F-421.

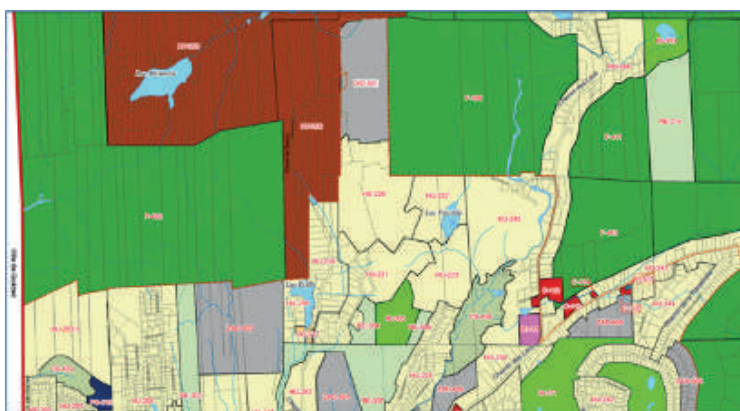
Parallèlement à ce changement de zone, plusieurs normes d'aménagement du règlement de zonage sont aussi modifiées afin de tenir compte des ajustements apportés au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du développement domiciliaire Exalt. Cette modification constitue un règlement de concordance en lien avec une modification au plan d'urbanisme portant sur le même objet.

3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront aux secteurs suivants :
 - La zone d'aménagement différé (ZAD-601) et la zone HU-203.1 situées au nord-ouest du développement domiciliaire Exalt (P-1 821 828, P- 5 364 434, P 5 364 435, P- 5 364 436, P- 5 364 437, P- 5 364 438, 3 359 802, 3 359 800, P 3 359 801);
 - La zone forestière (F-421) localisée au nord-ouest du développement domiciliaire du Mont Écho (P- 4 818 200, 1 496 220, P 4 405 644).
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Avant modifications



Après modifications



Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-194 concernant la modification du programme particulier d'urbanisme (PPU) des zones HU 203 et HU-203.1** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement de concordance modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-194 concernant la modification du programme particulier d'urbanisme (PPU) des zones HU 203 et HU-203.1** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 7 octobre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire. Parallèlement aux changements apportés au Programme particulier d'urbanisme (PPU) des zones HU-203 et HU-203.1 du plan d'urbanisme no : 09-192, des ajustements sur les dimensions minimales des terrains doivent être apportés au règlement de lotissement. Cette modification constitue un règlement de concordance en lien avec une modification au plan d'urbanisme portant sur le même objet.
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront aux secteurs des zones d'aménagement différé ZAD-601 et HU-203.1 situées au nord-ouest du développement domiciliaire Exalt (P-1 821 828, P- 5 364 434, P 5 364 435, P- 5 364 436, P-5 364 437 et P 5 364 438);
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'autoriser l'usage habitation H-4 (multifamiliale) dans la zone commerciale mixte (CM-101.1)** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'autoriser l'usage habitation H-4 (multifamiliale) dans la zone commerciale mixte (CM-101.1)** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 13 octobre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires qui sont susceptibles d'approbation référendaire. Il vise à autoriser l'usage habitation H-4 (multifamiliale) à l'intérieur de la zone commerciale mixte (CM-101.1). L'usage H-4 correspond à des habitations proposant plus de 6 logements.
Ce projet de règlement a aussi pour objectif de prévoir une densité spécifique et des normes d'implantation particulières pour les projets résidentiels multifamiliaux dans la zone CM-101.1. Les coefficients d'occupation et d'implantation au sol (C.O.S. et C.I.S) ainsi que les normes sur la hauteur des bâtiments seront, par conséquent, adaptés pour ce type de projet.
3. Les dispositions de ce projet de règlement s'appliqueront au secteur de la zone commerciale mixte CM-101.1 située à l'entrée ouest de la municipalité, en bordure du boulevard du Lac.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-B Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

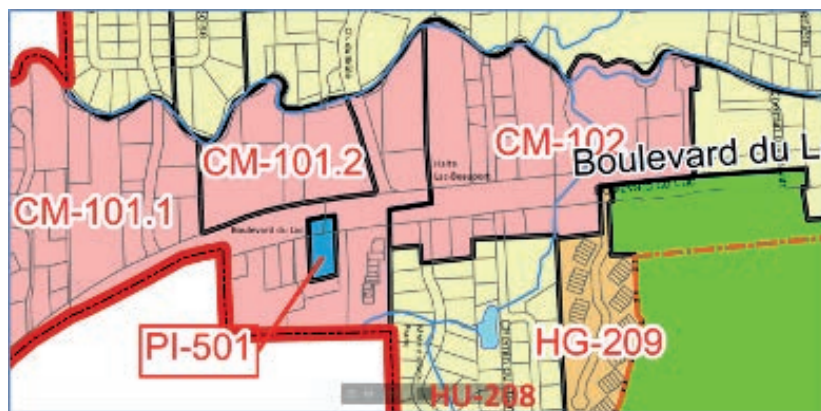
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'ajuster les limites de la zone CM-101.1** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

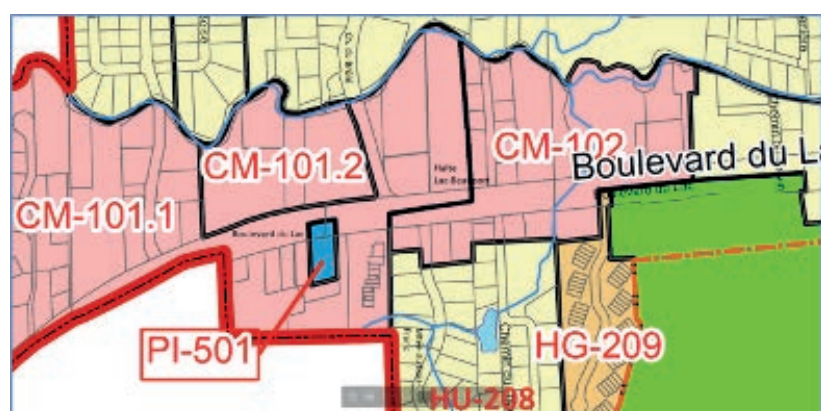
1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'ajuster les limites de la zone CM-101.1** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 13 octobre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-B Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires qui sont susceptibles d'approbation référendaire. Le principal objet du règlement est de modifier les limites de la zone commerciale-mixte CM-101.1 dans le secteur du boulevard du Lac afin d'inclure à cette zone le terrain occupé par la Halte Lac-B Beauport. La Halte Lac-B Beauport se trouve présentement dans la zone CM-102.
3. Les dispositions de ce règlement s'appliqueront principalement aux propriétaires du lot 1 821 016 (Halte Lac-B Beauport). Actuellement situé dans la zone CM-102, le terrain de la Halte Lac-B Beauport sera, par cette modification, inclus à la zone CM-101.1.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 heures. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

ILLUSTRATION DE LA MODIFICATION

Zonage actuel



Zonage projeté



Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

65, chemin Tour du Lac
Lac-B Beauport (Québec)
Tél. : 418 849-7141
www.lac-beauport.ca

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster la densité de certains usages résidentiels pour l'affectation mixte (M)** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 09-192 afin d'ajuster la densité de certains usages résidentiels pour l'affectation mixte (M)** » tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 13 octobre 2020** à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-B Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire dont le principal objectif est d'apporter une précision sur la densité d'occupation pour les usages résidentiels multifamiliaux dans l'affectation mixte (boulevard du Lac) afin de permettre une densité plus élevée que celle prévue initialement au plan d'urbanisme pour les projets résidentiels multifamiliaux (habitation ayant plus de six (6) logements).
3. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le secteur concerné par cette modification est celui de l'aire d'affectation mixte (M) situé sur le boulevard du Lac.
5. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la consultation publique est accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se déroulant du 10 septembre au 25 septembre 2020 à 15 h. Il est possible de transmettre des commentaires, des questions et des documents à l'adresse courriel suivante : urbanisme@lacbeauport.net

Résumé du projet de règlement

Cette modification du plan d'urbanisme consiste à ajuster la densité pour les projets d'habitations multifamiliales (6 logements et plus), desservis par l'aqueduc et l'égout, à l'intérieur de l'aire d'affectation mixte (M) située sur le boulevard du Lac.

Ainsi, pour l'aire d'affectation mixte (M) localisée en bordure du boulevard du Lac, la densité d'occupation pourra être plus élevée pour les projets d'habitations multifamiliales desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts, sans toutefois dépasser le maximum de 65 logements à l'hectare.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Une initiative du Regroupement du Lac La semaine de la consommation locale

(CR) Du 2 au 12 octobre, c'est le retour de la semaine de la consommation locale à Lac-B Beauport. Êtes-vous prêts?

Organisée par le Regroupement du Lac, cette semaine dédiée à l'achat local est une superbe vitrine pour les entrepreneurs d'ici! Et avec l'année que nous venons de traverser, consommer local, c'est doublement tendance! Certes, le début de la pandémie nous a obligés à revoir nos habitudes de consommation et le commerce en ligne a explosé. Toutefois, ce ne sont pas



Vous trouverez cette pastille dans les vitrines de chaque commerce participant.

toutes les enseignes qui ont pu s'ajuster. La semaine de la consommation locale, quelle belle occasion d'encourager les nôtres, d'aller leur serrer la pince!

Les entreprises participantes seront dévoilées le 20 septembre prochain sur la page Facebook du Regroupement du Lac. ■

Club nautique
de Lac-B Beauport

Horaire de basse saison

(CR) **Puisqu'il reste encore de belles journées à venir, le Club nautique ajuste son horaire pour la basse saison.**

En semaine : le site sera ouvert du lundi au vendredi de 11 h à 16 h sans service. Seuls la mise à l'eau d'embarcations personnelles, la nage en eau libre et l'accès au site seront possibles.

La fin de semaine : le site sera ouvert avec service à compter de 11 h jusqu'à 17 h (12 et 13 septembre, 19 et 20 septembre, 26 et 27 septembre, 3 et 4 octobre ainsi que les 10, 11 et 12 octobre). ■



Le Club nautique de Lac-B Beauport

LES ESPACES EXTÉRIEURS, NOTRE PASSION



Entreprise familiale
Depuis 1956



Conception de plan
Aménagement paysager
Éclairage extérieur

monpaysagiste.com

418.849.3405




Candide
VILLENEUVE
PAYSAGISTE

L'irrigation, la vie de nos végétaux De l'eau dans nos jardins



Crédit photo : Julie Villeneuve

La chute d'eau, une réalisation de Candide Villeneuve Paysagiste.

COLLABORATION SPÉCIALE : ROMAIN REBIFFE

info@monpaysagiste.com

L'eau est l'un des éléments essentiels à la vie. Sans sa présence, pas de végétaux ou d'arbres, mais aussi une faune considérablement réduite.

S'il est utile d'accorder de l'importance à gérer la présence de l'eau dans nos jardins, c'est avant tout pour trouver un équilibre entre sécheresse et humidité afin de créer un milieu agréable à vivre pour tous les éléments vivants ici, qu'ils soient végétaux ou animaux.

Installer un système d'irrigation permanent au jardin demande du travail et de l'investissement au départ, mais permet par la suite de profiter de son jardin sans trop se soucier du manque d'eau dans celui-ci.

L'irrigation aérienne est plus simple d'installation, elle permet un arrosage sur de grandes surfaces, mais présente l'inconvénient de ne pas cibler directement les plantes que nous souhaitons favoriser et permet ainsi le développement de plantes dites indésirables au travers de nos plates-bandes, ces fameuses « mauvaises herbes ».

Une autre option consiste en l'installation d'une irrigation par tuyaux percés ou poreux, placés sous du paillis ou paille. Ainsi l'arrosage se fait en douceur et cible les endroits avec plus de facilité. De plus, en apportant de l'eau par très petite quantité, cela donne à la terre plus de temps pour l'absorber et évite le phénomène d'érosion du sol qui peut arriver lors d'arrosages aériens trop intensifs.

Enfin, si l'on désire une irrigation vraiment ciblée destinée à quelques plantes ou arbres, on pourra se tourner

vers une irrigation par Oyas, qui sont des jarres en terre cuite enterrées au pied des végétaux pour leur apporter de l'humidité selon leurs besoins. En effet, les Oyas vont diffuser l'eau qu'elles contiennent en fonction de la sécheresse du sol, s'adaptant ainsi au climat quotidien. Elles sont économes en eau et permettent une humidité régulière du sol.

La pluie, irrigation naturelle, nous apporte de l'eau au jardin, mais celle-ci ne suffit pas toujours à maintenir l'humidité au sol nécessaire à la croissance des plantes, car les jours de pluie alternent avec des jours de grande sécheresse où l'eau va s'évaporer. Il peut être intéressant d'installer des récupérateurs d'eau de pluie afin de disposer d'une réserve d'eau pour les jours secs. Intégrés dans nos cours, ils pourront être connectés à un système d'irrigation par tuyaux poreux ou simplement à un tuyau standard pour arroser quand c'est nécessaire.

Intégrer un bassin à notre aménagement pourra aussi jouer le rôle de récupérateur d'eau de pluie. En connectant au trop-plein une irrigation sous paillis on pourra diffuser en douceur l'excédent d'eau au jardin tout en profitant de cet espace comme agrément avec le doux son d'une chute d'eau et la présence de plantes aquatiques telles que les nénuphars.

Les possibilités sont nombreuses de créer des systèmes de gestion de l'eau sur nos terrains. Un aménagement bien pensé nous permettra de conserver l'humidité nécessaire à une vie harmonieuse dans notre jardin tout en limitant notre intervention en ce qui concerne l'arrosage.

L'eau étant une ressource essentielle capricieuse, s'en faire une alliée est important au jardin. ■

Les inscriptions sont en cours

Programmation d'automne à Stoneham

CAROLE ROY

carolero@journal-local.ca

C'est parti pour la nouvelle programmation de loisir, culturelle et sportive, et en toute sécurité!

Faites vos choix d'activités en consultant la liste sur le site Internet de la Municipalité. En plus des classiques, on y a ajouté quelques nouveautés comme des randonnées orientées bien-être, des cours de ballet classique pour les enfants, des chorales, du Vinyasa yoga, etc.

Inscriptions jusqu'au 22 septembre
Durée : 10 semaines à moins d'avis contraire

Début : lundi 28 septembre à moins de changement sans préavis en raison de la COVID-19.

Résidents de Lac-Beauport

Notez que l'inscription aux activités, au tarif des résidents de Stoneham-et-Tewkesbury, se fera les 14 et 15 septembre, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30. Les inscriptions pourront se faire en ligne ou par téléphone au 418 848-2381, poste 321. ■



Inscrivez-vous en ligne à villestoneham.com. Toutes les mesures sanitaires ont été mises en place pour assurer la sécurité des participants qui devront en prendre connaissance à la page INFO-COVID du guide et s'y conformer pour le bien de tous.

Empire 47 Un OBNL en pleine action

(CR) Exploitant un vaste territoire forestier situé en grande partie à Stoneham, Empire 47 (E47) est un organisme à but non lucratif (OBNL) reconnu par la Ville de Stoneham à titre d'organisme partenaire.

Empire 47 gère et développe des sentiers destinés en été à la randonnée, au vélo de montagne et à la course. En hiver, ces activités font place au fatbike et à la raquette. En plus d'encourager les saines habitudes de vie, le conseil d'administration, composé de huit bénévoles, contribue à protéger un important massif forestier.

À la différence d'une entreprise libérale, un OBNL ne vise pas le profit à tout prix, mais cherche à assurer la pérennité des activités sur son site. Les surplus générés par l'offre d'E47 lui permettent de réinvestir dans son développement. Par exemple, pendant plus de 3 ans, l'excédent financier réalisé pendant la saison hivernale a été entièrement investi dans l'aménagement des sentiers d'été. Ces surplus ont aussi permis de faire de la recherche et du développement pour le fatbike. La construction de prototypes de grattes pour

l'entretien des pistes et l'amélioration des techniques de damage étaient essentielles pour assurer un réseau agréable et sécuritaire. Les solutions développées par l'équipe d'E47 profitent d'ailleurs maintenant à des dizaines d'autres centres dans la province.

L'autonomie financière est rendue possible par une gestion efficace, mais aussi par la participation active de centaines de bénévoles et de milliers d'utilisateurs des sentiers qui achètent des passes de saison, des services et des articles en boutique. Sans ses acteurs importants, E47 ne serait pas où il est actuellement. ■



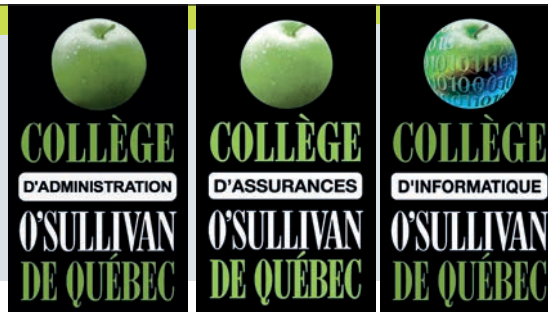
Crédit photo : Courtoisie

La mission d'E47 est d'encourager les saines habitudes de vie par la pratique d'activités en plein air. Les installations sont accessibles pour tous et adaptées pour recevoir les familles.

FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT POUR LES ENTREPRISES OU LES INDIVIDUS OFFERTES EN LIGNE PAR DES EXPERTS

LES FORMATIONS OFFERTES À PARTIR DE SEPTEMBRE 2020 :

Volet bureautique et comptabilité	Volet communication	Volet numérique
Acomba - 30 h (facturation et paie)	Anglais des affaires - 30 h (conversation)	Commerce électronique - 24 h
Acomba - 30 h (fournisseurs et clients)	Anglais des affaires - 30 h (correspondance et rédaction)	Google Analytics - 21 h
Classement efficace de documents papier et numériques - 30 h	Anglais des affaires - 30 h (secteur assurance)	Infonuagier - Office 365 One drive - 6 h
Excel pour débutant - 30 h	Communications professionnelles en français - 24 h	Référencement efficace d'un site Web - 24 h
Excel pour intermédiaire - 30 h	Communication et service à la clientèle - 18 h	Stratégie Marketing Web - 24 h
Gestion financière en situation de crise - 12 h	Gestion RH et leadership - 18 h	Télétravail efficace - 21 h
PowerPoint - 21 h		Transformation numérique - 9 h
Word - 30 h (Traitement de texte pour intermédiaire/avancé)		WordPress - 21 h



Des formations de courte durée offertes en ligne!

Le Collège O'Sullivan, votre partenaire en perfectionnement!

Toutes ces formations sont offertes **100% en ligne** (mode synchrone) au tarif de 275 \$.

Pour information ou inscription, visitez notre site Web au www.osullivan-quebec.qc.ca, sélectionnez l'onglet *Perfectionnement* et consultez la section *Formations de perfectionnement*.



Informez-vous dès aujourd'hui!

Simone Repple : 418 529-3355
sirepple@osullivan-quebec.qc.ca

www.osullivan-quebec.qc.ca
Membre de l'Association des collèges privés du Québec
www.acpq.net

IGA

LAC-BEAUPORT

Les supermarchés
FAMILLE ROUSSEAU

Trouvailles et fraîcheur
servies avec passion

C'est la saison des pommes...

RÉGALEZ-VOUS!

BEIGNETS AUX POMMES ET À LA BIÈRE



Consultez notre recette à
iga.net/fr/recettes_inspirantes

IGA – Lac-Beauport
Alimentation A.D.R
795, boul. du Lac
Québec
418 849-3674

IGA – Sillery
Alimentation Raymond
1580, chemin St-Louis
Québec
418 527-7758

IGA EXTRA
Saint-Nicolas
600, route 116, suite 200
Saint-Nicolas
418 831-5400

IGA – Sainte-Brigitte-de-Laval
Famille Rousseau
SAQ AGENCE
339, avenue Sainte-Brigitte
Sainte-Brigitte-de-Laval
418 825-3282

IGA – Stoneham-et-Tewkesbury
Famille Rousseau
335, chemin du Hibou
Stoneham-et-Tewkesbury
418 848-2637

Prise de
rendez-vous
EN LIGNE



Clinique dentaire
Stoneham

Combattre pour la santé
dentaire et bien plus!

Dr Stéphane Coulombe, DMD

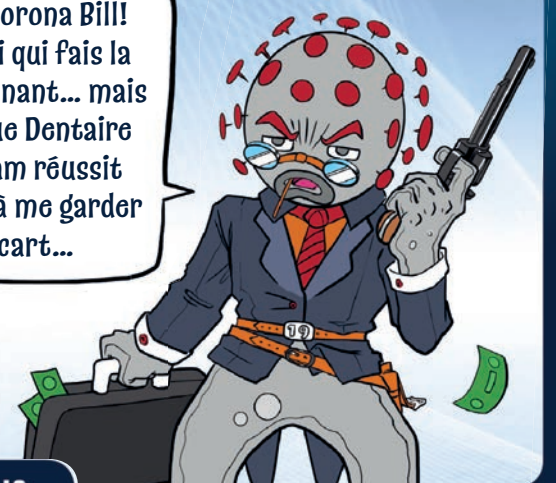
Dre Audrey-Ann Fortin, DMD (service d'orthodontie)

418 **848-8000**

www.cliniquedentairestoneham.ca

Utilisez nos
services en
ligne afin de
connaître
les nouvelles
procédures.

Je suis Corona Bill!
C'est moi qui fais la
loi maintenant... mais
la Clinique Dentaire
Stoneham réussit
toujours à me garder
à l'écart...



2683, boulevard Talbot, Stoneham (Québec) G3C 1J6